



Montagny, septembre 2022

Election complémentaire d'un.e conseiller.ère municipal.e

Suite à la démission de Mme la Municipale Erica Sjøqvist Müller, les électrices et les électeurs de la commune de Montagny sont convoqués le

Dimanche 27 novembre 2022

pour élire un(e) nouveau (elle) municipal(e).

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour.

Peuvent être candidats (es) :

- Les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;
- Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Vous disposez d'un peu de temps, souhaitez vous engager en faveur de la commune et contribuer ainsi à son développement au vu de l'évolution constante de la société, nous vous encourageons à venir rejoindre les membres actuels de la Municipalité.

Les documents sont à disposition au greffe ou par courriel.

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au :

31 octobre 2022 à 12h00 précises au greffe municipal pour le premier tour.

Prière de vous référer à l'arrêté de convocation de la Préfecture figurant aux piliers publics et sur le site internet.

Ouverture du scrutin :

Les membres du corps électoral doivent recevoir le matériel électoral communal pour le premier tour, au plus tard le **15 novembre 2022** ; vote par correspondance ou au bureau de vote le dimanche 27 novembre 2022 de 10h00 à 11h00.